



**Délibération du
Conseil d'Administration du CROUS de Nice-Toulon du 14 mars 2022**

Composition de la commission des aides spécifiques

Le conseil d'administration,

Vu le rapport présenté aux administrateurs dans la séance du conseil d'administration du 14 mars 2022,

Considérant les candidatures présentées en séance,

Considérant le résultat des votes émis,

DECIDE

Article un :

Les trois représentants des établissements d'enseignement supérieur et des lycées assurant des formations post-bac dans l'Académie sont :

- Madame Laetitia ANTONINI-COCHIN, Université Côte d'Azur,
- Monsieur Michel LANGEVIN, Université de Toulon,
- Monsieur Hervé BEAUVAIS, proviseur de la Cité mixte du Parc impérial.

Article deux :

Les quatre étudiants titulaires élus au conseil d'administration du Crous sont :

- Madame Alicia TEXEIRA ALVES suppléante Madame Lolie VASSELIN GIRARD,
- Monsieur Thomas SOULARD, suppléant Monsieur Théo VALERIAN,
- Madame Shonna BEZIAT, suppléante Madame Julie CLAVEL,
- Monsieur Hugo ROUSSIN, suppléante Madame Marion SERVERA.

Fait à Nice, le 14 mars 2022

Le Recteur de Région Académique Provence-Alpes-Côte-d'Azur
Chancelier des Universités – Président du conseil d'Administration du CROUS de Nice-Toulon
Bernard BEIGNIER

Représenté par le Recteur délégué pour l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation de la
Région Académique Provence-Alpes-Côte-d'Azur
Philippe DULBECCO

Détail du vote	
Quorum exigé : 9	Pour : 24
Membres présents : 20	Contre : 0
Membres représentés : 4	Abstention : 0
Votants : 24	